

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, Maire.

Date de convocation : 18 décembre 2025

PRESENTS : BOTTERI M - BERTHOD D - CHATILLON D - MONET JC - BREDA Y - MONOD A - LETORT K - CACHAT ROSSET L

ABSENTS EXCUSES : GUISEPPIN C - SALVI Q - GOUX C - MORDON E

ABSENT : FEGNE G - MARELLI F

POUVOIR : Madame MORDON E donne pouvoir à Madame LETORT K

SECRETAIRE DE SEANCE : LETORT K

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 17 novembre 2025
2. Création d'une Association Syndicale Libre pour la copropriété « Plan de Cabaret »
3. Mise en gestion locative des appartements « Allée des Mésanges »
4. Retour sur le marché de Noël
5. Divers

1) Approbation de la séance du 17 novembre 2025

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal valide le compte rendu de la séance du 17 novembre 2025. A l'unanimité, le compte rendu est validé par les personnes présentes.

2) Création d'une Association Syndicale Libre pour la copropriété « Plan de Cabaret »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un échange de mail avec Madame LIMOUSIN.

Les parcelles AC 486 et AC 488 sont décomposées en lot avec plusieurs propriétaires.

En conséquence, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une Association Syndicale Libre (ASL).

Il précise au conseil municipal que les associations syndicales libres sont des personnes morales de droit privé. Elles se forment par consentement unanime des propriétaires intéressés qui doit être constaté par écrit.

Elles s'organisent et fonctionnent en vertu des dispositions qu'elles ont fixées dans leur propre statut qui sont établis par les membres la composant.

Monsieur le Maire propose aux élus :

D'APPROUVER la création de l'association syndicale libre (ASL) mentionnée

DE DECIDER de l'adhésion de la Commune à ladite ASL ainsi créée,

DE CONFIER la rédaction de tout document y afférent à Madame LIMOUSIN Cristel,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toute pièce concernant l'ASL et la gestion de la copropriété.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création et les statuts de l'ASL.

3) Mise en gestion locative des appartements « Allée des Mésanges »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement le parc locatif de la commune est géré par Monsieur BERTHOD et par les agents de la commune. Nous avons en charge la publicité, l'étude des dossiers, la rédaction des baux, la gestion et le suivi des encaissements...

Au vu de la complexité concernant la gestion des biens locatifs, l'équipe municipale a décidé de donner mandat de gestion à une agence immobilière.

La mise en place d'un mandat de gestion locative se fera avec l'agence immobilière LANCHAMP immobilier et notre contact sera Madame BECHET Romane.

4) Retour sur le marché de Noël

Madame CHATILLON fait le point sur le marché de Noël 2025. Tous nos exposants ont été ravis de cette journée.

L'horaire d'accueil pour les exposants sera modifié pour le marché de Noël de cette année.

La date retenue est le 12 décembre 2026.

5) Divers

- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 7 janvier 2026 à 19h00.
- Un goûter est prévu entre l'école et les aînés de Seyssel.
- Un loyer allée des mésanges sera révisé à la baisse.



Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 21h00

